

POUVOIR POUR REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DE LA SONATEL DU JEUDI 16 AVRIL 2026.

JE SOUSSIGNÉ(E) :

M./Madame actionnaire de la SONATEL,
SA avec Conseil d'Administration au capital social de cinquante (50) milliards de F CFA, immatriculée au RCCM de
Dakar sous le numéro SN.DKR 74 B 61, ayant son siège social au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar
Demeurant à/Ayant son siège social à
..... propriétaire de..... actions.

DONNE POUVOIR A :

Monsieur/Madame..... demeurant à à l'effet
de me représenter à l'Assemblée Générale de la SONATEL qui sera organisée **par visioconférence et en
présentiel le jeudi 16 avril 2026 à 10 heures au NOOM Hôtel à Dakar** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
3. Ratification de la cooptation de M. Samba DIOUF,
4. Ratification de la cooptation de M. Yasser SHAKER,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Eveline Marie Françoise Bernadette Fatou TALL,
6. Nomination d'un administrateur (Monsieur Mouhamadou Lamine BADJI),
7. Approbation de conventions réglementées avec OMEA et autorisées par le Conseil d'Administration (prise d'effet à compter du 1er novembre 2025),
8. Approbation de conventions réglementées avec OMEA exécutées sans autorisation préalable du Conseil d'Administration,
9. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

EN CONSÉQUENCE :

Le mandataire devra assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, prendre part au vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

IMPORTANT :

Cette procuration doit être déposée à votre SGI ou au siège de la SONATEL au plus tard le 15 avril 2026.

Les paramètres de connexion à la visioconférence (identifiant et mot de passe doivent être communiqués à votre mandataire pour lui permettre d'assister à l'AGO et de voter les projets de résolutions en votre lieu et place.

Pour plus d'informations, merci de vous rendre sur le site www.sonatel.sn à la rubrique « Assemblée Générale »

Fait à le.....2026

⇒ LA SIGNATURE DOIT ÊTRE LÉGALISÉE À LA POLICE OU À LA MAIRIE
⇒ LE PERMIS DE CONDUIRE N'EST PAS ACCEPTÉ COMME PIÈCE D'IDENTIFICATION